

COMPTRE-RENDU SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021

Convocations du 16 février 2021.

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le vingt-deux février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire, exceptionnellement à la salle de restauration scolaire de Grainville sur Ry, 72 rue des Ecoles, afin de respecter les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. BERTRAND Jean-Pierre, M. BOY Vincent, Mme Marie-Line CAUCHOIS, M. MAHIEUX Philippe M. FOULONGNE Joël, Mme LEVAVASSEUR Françoise, M. DAUFRESNE Adrien, Mme PERTUZON Magalie, Mme BOUST Denise.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme VERLEYE Catherine, M. PREVOST Patrice.

Mme VERLEYE a donné pouvoir à Mme PERTUZON

Secrétaire de séance : Mme PERTUZON Magalie

DELIBERATION N° 2021/01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 portant dissolution du CCAS de Grainville sur Ry au 31 décembre 2020,

Le Conseil municipal, déclare que le Compte de Gestion du CCAS de Grainville sur Ry dressé pour l'exercice 2020 par la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil d'administration.

DELIBERATION N° 2021/02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 portant dissolution du CCAS de Grainville sur Ry au 31 décembre 2020,

Monsieur le Maire présente le compte administratif dressé par lui, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement		
Opérations de l'exercice 2020	Dépenses	1 460,20 €
	Recettes	3 000,00 €
Résultat de l'exercice 2020		1 539,80 €
Résultat reporté N-1	Excédent	1 176,90 €
	Déficit	
Résultat Cumulé au 31/12/2020		2 716,70 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Françoise LEVAVASSEUR, doyenne de l'assemblée, pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2021/03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 portant dissolution du CCAS de Grainville sur Ry au 31 décembre 2020,

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du CCAS, statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 2 716,70 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Détermination du résultat : Section de Fonctionnement	
+ Recettes de l'exercice 2020	3 000,00 €
-Dépenses de l'exercice 2020	1 460,20 €
Résultat de l'exercice 2020	1 539,80 €
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2020)	1 176,90 €
-Déficit reporté (ligne 002 du BP 2020)	0,00 €
Résultat antérieur reporté (002 de 2020)	1 176,90 €
Solde cumulé au 31/12/2020	2 716,70 €
Affectation du résultat :	
Résultat à affecter	2 716,70 €
Excédent reporté de fonctionnement à rajouter au résultat de la commune (ligne 002 pour 2021)	2 716,70 €

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2020, le résultat à affecter se trouve transféré au budget de la commune.

DELIBERATION N° 2021/04 - Approbation du Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, déclare que le Compte de Gestion de la commune dressé pour l'exercice 2020 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 2021/05 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal dressé par lui.

Le compte administratif du budget principal 2020 s'établit comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Opérations de l'exercice 2020	Dépenses	55 631,93 €	244 262,76 €	299 894,69 €
	Recettes	49 752,56 €	288 047,58 €	337 800,14 €
Résultat de l'exercice 2020		-5 879,37 €	43 784,82 €	37 905,45 €
Résultat reporté N-1	Excédent N-1		118 771,53 €	118 771,53 €
	Déficit	-20 819,41 €		-20 819,41 €
Résultat Cumulé au 31/12/2020		-26 698,78 €	162 556,35 €	135 857,57 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Françoise LEVAVASSEUR, conseillère municipale, pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2021/06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de la commune, statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 162 556,35 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Détermination du résultat :	
Résultat de l'exercice 2020	43 784,82 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA) + Excédent reporté N-1	118 771,53 €
Résultat à affecter	162 556,35 €
Détermination du besoin de financement de la section investissement :	
Résultat de la Section d'investissement en 2020	-5 879,37 €
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement 2020	0,00 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2020	0,00 €
+ Solde d'exécution reporté (001)	-20 819,41 €
Besoin de financement de la section investissement	-26 698,78 €
Affectation du résultat :	
Résultat à affecter	162 556,35 €
Couverture de besoin de financement	26 698,78 €
= Solde disponible affecté comme suit :	135 857,57 €
Total affecté au compte 1068 en 2021	26 698,78 €
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2021) Auquel s'ajoute le résultat du CCAS suite à sa dissolution au 31/12/2020	135 857,57 € 2 716,70 €
Total excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2021)	138 574,27 €
Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2021)	-26 698,78 €

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 :

Fonctionnement :

- Dépenses courantes
- Entretien voirie (curage réseau pluvial rue du Bois Aubry)
- Evacuation gravats sur terrain de la grange rue de l'Eglise
- Changement des tuteurs des arbres fruitiers dans le parc
- Travaux mairie : Salle de mariage, bureau du maire

Investissement :

- 1^{ère} tranche défense incendie (création de 5 poteaux incendie et changement d'une vanne manuelle)
- Mobilier bureau (armoire rangement, chaise de bureau)
- Chauffage d'appoint église
- Voirie chemin du Bosquet

DELIBERATION N° 2021/07 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'instituer dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents.
- Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2021/08 - SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET (suite à l'avancement de grade).

Vu le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet.
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er juin 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2021/09 - DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/35 du 9 novembre 2020

DEFENSE INCENDIE : CRÉATION DE POTEAUX INCENDIE ET REMPLACEMENT DE VANNE FERMÉE PAR STABILISATEUR - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent BOY, 2ème adjoint, qui expose au conseil municipal que la protection incendie est insuffisante sur la commune et qu'il est nécessaire de contribuer à la mise en conformité du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, arrêté par Madame la Préfète de la région Normandie en date du 26 octobre 2017.

Monsieur BOY explique que le débit de défense incendie sur les poteaux existants est inférieur à 60 m³/h et de ce fait, ne couvre pas le risque ordinaire nécessaire sur la commune. Ce débit est limité volontairement à 30 m³/h par le SIAEPA du Crevon à des fins de qualité de l'eau et de limitation de stagnation de composés polluants, grâce à deux vannes manuelles qui permettent une sectorisation de l'eau. Monsieur BOY précise que le remplacement d'une vanne fermée par un stabilisateur de pression permettra d'obtenir automatiquement, en cas de demande, un débit de 60 m³/h sur les poteaux existants et à créer et ainsi couvrir le risque ordinaire sur la commune. Cette option permet d'engendrer un coût financier moins élevé que la création de plusieurs réserves incendie.

Après avoir présenté les différents devis auprès des sociétés STGS, GC Terrassement, et VIAFRANCE NORMANDIE, Monsieur le Maire propose :

- la création de 5 nouveaux poteaux incendie aux endroits suivants :

- Rue des Ecoles
- Rue du 19 Mars 1962
- Rue de l'Eglise (à l'entrée de l'agglomération venant de Martainville Epreville)
- Rue du Bois Aubry (proximité du chemin de la Ferme du Bois Aubry)
- Rue des Alouettes (proximité du Chemin du Pré)

-et le remplacement de la vanne manuelle par un stabilisateur de pression route de Flamanville

Monsieur le Maire informe également que des subventions peuvent être demandées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Département de Seine-Maritime.

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet et décide à l'unanimité :

- La création de 5 poteaux incendie aux endroits indiqués ci-dessus et le remplacement de la vanne fermée par un stabilisateur de pression et de confier la totalité de ces travaux à la société STGS située à Avranches, 22 rue des Grèves dont le montant s'élève à la somme totale de 32 463,00 € H.T, soit un montant T.T.C. de 38 955,60 € T.T.C. se décomposant comme suit :
 - Création de 5 poteaux incendie : 20 973,00 € H.T. soit 25 167,60 € T.T.C.
 - Remplacement de la vanne manuelle : 11 490,00 € H.T. soit 13 788,00 € T.T.C.
- D'inscrire la dépense au budget 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande des subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2021, de la DSIL, du Département de Seine-Maritime et de tout autre organisme.
- De prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

DELIBERATION N° 2021/10 - MISE EN LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal donne son accord pour proposer à la location un local à usage de bureau ainsi qu'un cellier situés dans les bâtiments du centre village pour un loyer mensuel de CINQ CENTS EUROS (500,00 €) charges non comprises. Des clauses particulières précises concernant l'utilisation des locaux, le stationnement aux abords des bâtiments seront définies lors de la signature du bail.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en location, la négociation du loyer et la signature du bail et de tous documents se rapportant à cette affaire.

PROGRAMME VOIRIE 2021 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une visite avec le responsable du service voirie de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), il a été décidé de proposer au programme voirie 2021 de la CCICV la réfection du chemin du Bosquet en section investissement. Un fonds de concours de 25 % sera à la charge de la commune pour ces travaux, estimé à 2 000 €.

Le conseil municipal accepte que ce programme travaux soit proposé à la commission voirie de la CCICV pour la programmation travaux voirie 2021.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE SYNDICATS :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

La commission communale des impôts directs s'est réunie en date du 15 février 2021 en présence de Monsieur le Maire, de 5 commissaires titulaires et 1 commissaire suppléant désignés par la Direction régionale des finances publiques. Une liste de 7 locaux d'habitation a été soumise à la commission pour avis sur les nouvelles valeurs locatives et 27 propriétés non bâties pour une mise à jour de nature de cultures.

SIVOM de RY - Réunion du 8 février 2021 :

Un nouveau protocole d'accueil des élèves en cas de non fonctionnement des transports scolaires (intempéries, panne..) est en cours de rédaction.

QUESTIONS DIVERSES

- Vote du budget 2021 : Le vote du budget a été fixé le lundi 29 mars 2021.

La séance est levée à 23h00.